

Revue internationale des francophonies

ISSN : 2556-1944

Éditeur : Université Jean Moulin Lyon 3

6 | 2019

La F/francophonie dans les politiques étrangères

Lien social entre forces de maintien de la paix et populations civiles : cas de la MINUSMA au Mali

Jabir Touré

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1001>

DOI : 10.35562/rif.1001

Référence électronique

Jabir Touré, « Lien social entre forces de maintien de la paix et populations civiles : cas de la MINUSMA au Mali », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], 6 | 2019, mis en ligne le 12 décembre 2019, consulté le 22 avril 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1001>

Lien social entre forces de maintien de la paix et populations civiles : cas de la MINUSMA au Mali

Jabir Touré

PLAN

I. État de la question

II. Le lien social entre forces de maintien de la paix et populations civiles: cas de la MINUSMA au Mali

II.1. Mise en place d'une diplomatie internationale politico-humanitaire

II.2. Vers la restauration « pacifique » de la dignité des populations civiles

II.3. Vers la création des conditions d'une vie apaisée pour la pérennité de la paix

II.3.1. Appui au dialogue national et intercommunautaire

II.3.2. Collaboration avec les ONG locales en vue de réduire la fracture sociale

III. Rapport social entre MINUSMA et populations locales

III.1. Assistance sociale de la MINUSMA aux populations civiles

III.2. Mise en place d'une politique sanitaire et participation aux activités sportives

III.3. Protection de l'environnement et du patrimoine culturel

III.4. Contribution au développement de l'économie locale

III.4.1. Création d'emplois et soutien financier aux associations locales

III.4.2. Financement des projets locaux et construction des infrastructures endommagées par le conflit

Conclusion

TEXTE

1 Sigles et abréviations

2 ACF : Action Contre la Faim

3 AMISOM : Mission de l'Union africaine en Somalie

4 AQMI : Al Qaïda au Maghreb Islamique

5 ATT : Amadou Toumani Touré

6 CAFO : Coordination d'Associations et ONG Féminine du Mali

- 7 CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- 8 CIA : Agence Centrale du Renseignement
- 9 CNRDRE : Comité National pour le Redressement de la Démocratie et la Restauration de l'État
- 10 CMA : Coordination du Mouvement de l'Azawad
- 11 CSNU : Conseil de Sécurité des Nations Unies
- 12 CVJR : Commission Vérité, Justice et Réconciliation
- 13 CIMIC : Coordination civilo-militaire
- 14 DAC : Direction des Affaires Civiles de la MINUSMA
- 15 FAMA(s): Forces Armées Maliennes
- 16 GATIA : Groupement d'Autodéfense Imghad et Alliés
- 17 GRM : Gouvernement de la République du Mali
- 18 HCDH : Haut-Commissariat des Droits de l'Homme de l'ONU
- 19 HCR : Haut-Commissariat pour les Réfugiés
- 20 MISMA : Mission Internationale de Soutien au Mali
- 21 MNLA : Mouvement National pour la Libération de l'Azawad
- 22 MONUSCO : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
- 23 MSF : Médecins Sans Frontières
- 24 MUJAO : Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
- 25 OCHA : Office des Nations Unies pour les Affaires Humanitaires
- 26 ONUSOM : Opération des Nations Unies en Somalie
- 27 OXFAM : Comité de secours contre la famine d'Oxford, Grande-Bretagne
- 28 PAM : Programme Alimentaire Mondial
- 29 QIP : Projet à impact rapide
- 30 UA : Union Africaine
- 31 UNPOL : Police des Nations Unies

- 32 De 1956, date à laquelle l'ONU avait créé la première Opération de Maintien de la Paix (OMP) pour gérer la crise de Suez, jusqu'en 2014, date de mise en place de la MINUSCA en République de Centrafrique, toutes les missions onusiennes de maintien de la paix n'ont qu'un seul objectif : mettre fin à une crise (conflit, guerre, etc.).
- 33 Bien que toutes les publications faites sur ces OMP fassent référence à des questions classiques de maintien d'ordre (surveiller un cessez-le-feu, protéger la population, reconstruire l'appareil administratif ou judiciaire de l'État, octroyer des moyens humains et techniques, etc.), on aboutit toujours à un résultat négatif, à savoir l'échec de la mission onusienne de maintien de la paix. Un constat d'échec qui nous amène à penser à une nouvelle approche théorique, à savoir le maintien de la paix par le renforcement du « lien social » avec la population, un modus operandi/paradigme qui avait manqué au concept de maintien de la paix par la seule voie militaire.
- 34 De notre point de vue, il s'agira, dans les développements qui suivent, entre autres, de :
- la maîtrise de la langue du pays d'intervention par les Casques bleus affectés aux opérations de maintien de la paix ;
 - l'aide humanitaire d'accompagnement/accommodement socio-économique local aux victimes de la belligérance ;
 - la protection du patrimoine culturel local ;
 - la contribution au développement économique du pays ;
 - l'incitation/encouragement au dialogue intercommunautaire pour recoudre le tissu intercommunautaire « déchiré » ;
 - le soutien aux activités sportives, culturelles et sanitaires.
- 35 En résumé, autant de facteurs, sources de paix, absents dans les études universitaires, sinon dans le jargon analytique des chercheurs qui sont sur le terrain en contact avec ces OMP.

I. État de la question

- 36 Située au sud du Sahara et en Afrique de l'Ouest, la République du Mali a connu la pire crise socio-politique et sécuritaire de son histoire en 2012. En effet, en plus de la crise enclenchée par le mouvement séparatiste et indépendantiste touareg, à la fin de l'année 2011, connue sous le nom du Mouvement National pour la Libération de

l'Azawad (MNLA)¹ (Bougeot, 2014), suivie, peu après du coup d'État militaire intervenu au mois de mars 2012, a accéléré la chute du Nord-Mali dans les mains des rebelles touareg, avec l'appui des groupes djihadistes. Ces derniers ont fini par chasser les rebelles et administrer seuls le Nord jusqu'à leur intention de descendre sur Bamako, ce qui a précipité le déclenchement de l'opération Serval par la France de Hollande en janvier 2013.

37 Les zones libérées par les forces françaises (accompagnées de celles des FAMA²) étaient sécurisées par les forces africaines connues sous le nom de la MISMA³, cela à la suite de la Résolution 2085 du 20 décembre 2012, lorsque le Conseil de Sécurité des Nations Unies a approuvé le déploiement d'une force internationale sous conduite africaine (MISMA). L'effectif de cette première mission d'intervention onusienne au Mali était d'environ 6000 hommes.

38 Le 25 avril 2013, la Résolution 2100 fut votée, autorisant le déploiement d'une force de maintien de la paix au Mali appelée « Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations-Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) » qui, au départ, devait être constituée de plus de 12 000 Casques bleus dont plus de 1400 policiers. Le 1^{er} juillet 2013, celle-ci remplaça officiellement la MISMA et prendra la responsabilité du maintien de l'ordre dans les principales agglomérations du Nord-Mali.

39 Quant à l'opération Serval, elle s'est poursuivie en tant que force parallèle, avec 1000 hommes, chargée de poursuivre la traque des djihadistes, alors que les Casques bleus devaient garder, eux, les positions conquises. Contrairement à ce qui s'était passé au Rwanda, à Sarajevo et en Serbie, en cas d'exactions commises par les rebelles, ses soldats ne doivent pas être des simples observateurs regardant des massacres sans intervenir, mais des « combattants ayant pour mission d'écarter les menaces et d'empêcher le retour d'éléments armés » (Fleury, 2013, 170).

40 Pour la toute première fois, une opération de maintien de la paix de l'ONU est déployée sur un terrain où la principale menace est de nature terroriste. Ainsi, le mandat de la MINUSMA se résume en huit axes :

- surveiller le cessez-le-feu ;

- appuyer l'application pour la paix et la réconciliation au Mali ;
- assurer l'interface entre les deux belligérants (GRM et rebelles) en stabilisant la zone de conflit armé;
- protéger les civils ;
- promouvoir et défendre les droits de l'Homme ;
- assurer l'aide humanitaire ;
- promouvoir des projets en faveur de la stabilisation, de la protection des populations civiles, de la sûreté et de de sécurité du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies ;
- appuyer la sauvegarde du patrimoine culturel (Conseil de sécurité, 2013, 18).

41 Ainsi, la MINUSMA est la seconde mission la plus importante, après celle de la MONUSCO, en RDC, de toutes les seize opérations de l'ONU en cours. Cependant qu'il est dit, à tort ou à raison, que la Minusma manquerait encore d'hommes et d'équipements pour faire face aux impressionnants défis logistiques qu'impose le vaste et désertique territoire du Nord-Mali qui couvre les 2/3 du Mali.

42 La présente étude, dont le sujet est « le lien social entre forces de maintien de la paix et populations civiles : cas de la MINUSMA au Mali », bien que l'intitulé pourrait être jugé « prétentieux », n'a pas pour objet d'analyser les événements liés à la crise malienne, ni d'analyser le processus sécuritaire de maintien de paix de la MINUSMA, mais plutôt d'analyser le rapport social de cette Opération Onusienne avec les populations civiles qu'elle est censée devoir protéger et avec lesquelles elle cohabite, dialogue et collabore pour parvenir à instaurer une paix durable. En tout état de cause, c'est une condition primordiale pour arriver à restaurer sur la zone un environnement convivial pour le vivre ensemble ainsi que pour le développement durable.

43 Ainsi, pour atteindre son objectif, la MINUSMA a décidé d'installer son camp dans la zone de conflit, en l'occurrence le Nord-Mali. Et pour être plus proche des populations, elle a installé son quartier général dans le centre-ville de Gao. Ce qui lui permet d'être en contact permanent avec les populations civiles, raison de sa présence, qui vont essayer de coopérer avec elle pour lui permettre de mener à bout sa mission avec succès. Ainsi pour y arriver, la MINUSMA va essayer d'avoir le soutien des populations civiles via une approche d'ouverture de dialogues, une collaboration étroite avec elles par le par-

tage d'informations, un soutien financier tel que la promotion des projets, ou moral comme le droit des femmes et des enfants. Autant de solutions stratégico-diplomatiques qui sont utilisées par la MINUSMA pour tisser le lien social avec des populations civiles traumatisées par une guerre de six ans. Il ne faut pas confondre, également, ce lien social entre ces forces de maintien de la paix composées de militaires « étrangers », avec le lien « armée-nation » qui est un lien social entre forces armées et populations d'un même pays. D'après Jacques Aben⁴, l'expression :

« lien-armée implique que si les militaires appartiennent à la nation, comme tous les citoyens –mais avec des droits politiques réduits – l'armée elle-même apparaît comme une institution naturellement isolée, à la différence de l'éducation, de la santé, de l'agriculture [...] Mais puisque c'est elle qui se voit confier les armes de la nation, il importe que celle-ci la contrôle [...]. Mais la notion de lien armée-nation fait allusion à autre chose : l'armée, pour remplir sa mission, aurait besoin du soutien de la nation. » (Aben, 2014, 34).

- 44 Il s'agit de la réquisition par un État d'une partie de sa population afin de servir ses forces armées. En France, ce lien « armée-nation » est un « vieux serpent » qui existait jusqu'en 1997, date à laquelle Jacques Chirac décida de mettre fin à la conscription et de professionnaliser l'armée.
- 45 Il est à noter que cette présente étude n'a rien avoir avec les études classiques des OMP qui sont centrées, généralement, sur l'aspect chronologique, le mandat, le moyen (humain et matériel) et la stratégie de mise en place pour la réussite de leurs missions, ainsi que le résultat obtenu, après leur intervention, qui reste, plus ou moins, ambivalente. Pour nous, il s'agit d'une nouvelle démarche qui s'inscrit dans une approche sociologico-relationnelle, entre les forces de maintien de la paix et les populations civiles qu'elles sont censées devoir protéger. En tout état de cause, les relations internationales, voire en science politique, les questions liées à l'insécurité constituent des zizanies récurrentes déstabilisant non seulement un pays mais l'ensemble de ses partenaires et la sous-région. La paix, la sécurité et la stabilité sont des questions sensibles pour l'ensemble des États. Les guerres, voire les conflits de façon générale, ne cessent de révéler aux populations civiles une projection de barbarie, d'atrocité

et d'horreurs qui médusent la communauté internationale. En ce qui concerne les États africains « francophones », les conflits sont généralement dévastateurs et plus meurtris. Il était donc nécessaire d'intervenir pour y mettre fin. L'ONU, dont l'un de ses buts (le principal) est le maintien de la paix et de la sécurité entre les nations - mais également entre populations d'un même État - crée des forces de maintien de la paix via son Conseil de Sécurité, à chaque fois que la paix internationale est menacée dans une partie du monde. S'agissant de la crise malienne, c'est la MINUSMA qui a été mise en place pour y remédier.

II. Le lien social entre forces de maintien de la paix et populations civiles: cas de la MINUSMA au Mali

- 46 Vue l'incohérence de son mandat qui jure avec la réalité d'un théâtre « dit terroriste », comment la MINUSMA prétend-elle maintenir la paix au Mali ?
- 47 L'intérêt et l'opportunité du choix du thème « Le lien social entre forces de maintien de la paix et populations civiles : cas de la MINUSMA au Mali » procèdent d'un constat, depuis un certain temps, de l'absence d'une étude réelle sur le rapport social qui se crée entre les « expatriés de la paix » et les populations qu'ils sont censés devoir protéger. Un lien social qui se renforce au fur et à mesure que ces « expatriés de la paix » s'enracinent dans la population locale à travers une cohabitation supposée, a priori, pacifique, une collaboration étroite et un dialogue franc. Il s'agit également, en parallèle à la sécurisation des populations, de les éduquer à la paix et au (re)vivre ensemble, de soutenir les victimes de la guerre avec des aides financières, matérielles et sanitaires, et, globalement, de contribuer au développement économique local, pour faire sortir les populations « prises en otages » de cette crise.

II.1. Mise en place d'une diplomatie internationale politico-humanitaire

- 48 À travers deux générations, les Opérations de Maintien de Paix de l'ONU se caractérisent, comme suit :
- La première, issue du chapitre VI, est en charge de veiller au respect d'un cessez-le-feu, issu d'un accord provisoire (préliminaire), de l'apport de l'expertise aux autorités en vue d'organiser des élections présidentielles crédibles et transparentes, ainsi que la sécurisation de ces dernières. Cette première génération, neutre et impartiale, ne participait pas aux combats entre les belligérants, cependant qu'elle pouvait riposter en cas d'attaque contre elle (art. 51 de la charte de l'ONU sur la légitime défense).
 - La seconde génération, issue du chapitre VII, est mandatée pour imposer la paix par la force, en créant des zones de tampon entre les belligérants. C'est une mission, plus musclée, qui n'est toujours pas impartiale et qui peut participer aux combats en vue d'assurer la protection des populations.
- 49 Quant à la MINUSMA, elle est dotée d'un mandat caractérisé par trois priorités fondamentales suivant la résolution 2100 du CSNU du 25 avril 2013.
- 50 La première intervention de la MINUSMA est classique et tire sa source du chapitre VI, à savoir la sécurisation de principales agglomérations et contribution au rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays (Conseil de sécurité, 2013, 7). Il s'agit principalement des trois régions du Nord (Gao, Tombouctou et Kidal), la région de Mopti (au centre), de toutes les villes frontalières avec la Mauritanie et dans la capitale (Bamako) où se trouve l'administration centrale de la mission onusienne. Cette dernière a facilité également le retour de l'administration malienne dans les régions du Nord (libérées par les forces Serval), principalement Gao et Tombouctou, afin de faciliter l'opérationnalité des services de base permettant aux populations civiles de souffler après une occupation tragique des djihadistes.
- 51 Selon la résolution 2100, la MINUSMA vise à « sécuriser les grandes agglomérations du Nord, le rétablissement de l'autorité de l'État, le soutien à la feuille de route, y compris le dialogue politique et le processus électoral, la protection des civiles, la protection et la promotion des droits de l'Homme ainsi que l'assistance humanitaire. » (Ibid.,

7-8). Aussi, la MINUSMA, dès son déploiement au Mali, s'est engagée dans un processus de restauration « pacifique » de la dignité de populations civiles, d'une part, et la facilitation de conditions minimums d'une vie apaisée pour la pérennité de la paix, d'autre part.

II.2. Vers la restauration « pacifique » de la dignité des populations civiles

52 Les missions actuelles des OMP, qualifiées de polyvalentes (en anglais, multidimensional ou multifonctional), impliquent bien plus les interventions dans la restauration d'ordres politiques internes, touchant, de fait, aux aspects essentiels de l'organisation des sociétés concernées mais aussi aux valeurs qui les fondent. Ainsi, « Quant aux populations civiles réduites par la logique humanitaire au statut de " victimes " passives ou natures, elles s'affirment, au moins partiellement, comme des acteurs authentiques, continuant à faire des choix politiques, à signer des préférences, voir à prendre des engagements » (Poulligny, 2004, 16). En effet, les OMP sont constituées d'une composante militaire et d'une composante civile. Cette dernière est celle qui apporte son expertise sur les questions politiques et juridiques, les affaires civiles, la protection civile, les élections, les médias et les relations publiques-privées, les processus électoraux ainsi que les problèmes humanitaires. Ce dernier aspect est l'une des préoccupations de la MINUSMA qui, dans son mandat est appelée à « Assurer une protection particulière aux femmes et aux enfants touchés par le conflit armé, notamment en déployant des conseillers pour la protection des enfants et des conseillers pour la protection des femmes, et répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles et sexistes liées au conflit » (Conseil de sécurité, 2013, 8). Ainsi, dès son déploiement sur l'ensemble du territoire malien, la MINUSMA s'est engagée dans un processus de soutien (moral) à l'égard des personnes victimes de la crise. Ce processus s'inscrit dans la mise œuvre des mécanismes juridiques, désormais assignés aux opérations de paix, à savoir la restauration de la loi et de l'ordre au sein d'une population traumatisée par le conflit armé, d'une part, et la barbarie de groupes terroristes, d'autre part. Pour y arriver, la mission onusienne intervient au sein d'un contrat social liant la société (à travers les individus qui la compose) et l'État.

- 53 La première année de l'intervention de la MINUSMA était axée, essentiellement, sur la surveillance du cessez-le-feu et la protection des populations contre les attaques terroristes. Le 25 juin 2014, le CSNU adopte une nouvelle résolution (2164) prolongeant son mandat avec le même dispositif militaire et policier. Ce mandat vise la sécurisation, la stabilisation, l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État, la protection des civiles et l'appui au dialogue politique à la réconciliation nationale.
- 54 Chargée de la « responsabilité de protéger », la MINUSMA, dès la sécurisation des zones de tension (Gao, Tombouctou et Kidal), a procédé à la protection des populations civiles et de leurs biens, ainsi que la prise en charge des victimes de la guerre et la promotion des droits de l'Homme.
- 55 La protection des civils et du personnel des Nations Unies à travers des patrouilles de longue ou courte portée, de jour comme nuit, pour envoyer un signal fort à ceux qui menacent la paix et la stabilité, mais également pour donner un sentiment de quiétude aux populations civiles. Ces patrouilles sont effectuées, généralement, par la force de police de la MINUSMA (UNPOL) en collaboration avec les forces de l'ordre maliennes, et couvrent toutes les zones « à risque » y compris tout le long du fleuve Niger.
- 56 Depuis la première résolution (2100) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, il a été clairement précisé que cette mission doit prendre en charge, entre autres, la promotion et la protection des droits de l'Homme. Ainsi, dès son déploiement sur l'ensemble du territoire malien, la MINUSMA a entrepris des efforts salutaires dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'Homme, cela dans la conduite des enquêtes en collaboration avec les autorités maliennes, en concertation également avec les populations et la société civile. En effet, dans une région où la violation des droits et des libertés fondamentales était quasi régulière, les questions liées à la résolution de ces derniers devenant l'une des priorités de la mission. Pour mieux résoudre ces problèmes, le bureau des Nations Unies pour les droits de l'Homme a créé une division pour le Mali, consacrée à ces sujets. Cette division est présente à Bamako dans les capitales régionales du Nord-Mali (Gao, Tombouctou et Kidal) et la région de Mopti. Avec les autorités maliennes compétentes, la MINUSMA aurait

contribué à renforcer les structures (des droits de l'Homme) existantes et à améliorer les connaissances requises pour protéger les droits humains. Sa mission étant, également, de répertorier les cas d'allégation de violation grave des droits de l'Homme. L'objectif final étant de rédiger des rapports qui seront soumis aux autorités compétentes, celles de l'État malien, ainsi qu'aux instances compétentes de l'ONU.

« Depuis le 1^{er} juillet 2013, nous avons conduit 356 missions d'évaluation du terrain et 539 visites de lieux de détention, aussi bien dans les zones sous le contrôle du gouvernement que dans les localités contrôlées par les différents groupes armés. Au-delà de cela, il y a des victimes que nous avons interrogées, et cela représente plus de 20 000 personnes sans compter les rencontres. Plus de 250 rencontres que nous avons effectuées aussi bien avec les autorités qu'avec les groupes armés. Enfin, il y avait des visites de réconfort aux victimes, à leurs familles que nous sommes en train d'aider. Dans le domaine d'administration, de la justice et les droits de l'Homme, nous avons formés 180 juges et avocats » affirma le Directeur de la division des droits de l'Homme de la MINUSMA (Touré, 2017).

- 57 Des campagnes de sensibilisation, en partenariat avec la Direction nationale de la promotion de la femme et de l'enfant et la Cité des enfants, ont touché plus de 1 500 enfants à l'occasion de la commémoration de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant en 2014. Le thème global pour cette année est :

« contre toute violence faite aux enfants. Au Mali, il a été retenu le thème de : tous ensemble pour une réponse concertée en faveur des enfants victimes du conflit armé. Dans le cadre de cette journée, nous avons commencé une formation pour les enfants du parlement national du Mali, sur le cadre juridique du conflit armé lié aux enfants, mais également à l'impact de conflit au Mali. » (MINUSMA, 2015a, 28) indiqua Madame Solange Vasse, Chef de l'Unité protection de l'enfant de la MINUSMA.

- 58 Dans le nouveau mandat de la mission onusienne (résolution 2227), il a été réitéré le besoin d'accompagner les victimes de violences sexuelles par rapport au conflit, de sensibiliser les femmes et la société civile, mais également les FAMA à prendre en compte les vio-

lences sexuelles qui ont eu lieu dans des secteurs de la sécurité. Car, pour pouvoir mieux lutter contre l'impunité, il faudra former les agents qui accueillent les victimes, ce qui crée un climat de confiance entre les victimes et les forces de sécurité.

- 59 Cependant, « l'arbre ne doit pas cacher la forêt » car les violations des droits de l'Homme sont quotidiennes dans toutes les régions du Mali, à plus forte raison dans les régions du Nord qui sont sous la menace de la rébellion touarègue et des attaques ciblées « terro-djihadistes ». Ce qui a poussé l'ONU à engager des actions concrètes en vue d'y mettre fin, dans le cas échéant, réduire les violations des droits de l'Homme. Il s'agit, tout d'abord, qu'un expert indépendant fut engagé par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, pour mener des enquêtes sur la situation des droits de l'Homme au Mali. Ainsi, Suliman Baldo, un expert soudanais, a pris ses fonctions depuis le 1^{er} août 2013 et a fini par rendre son rapport au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU le 24 mai 2015 lors de la 28^{ème} session de ce dernier. Le rapport de l'expert mandaté révèle la violation grave des droits de l'Homme commise par toutes les parties, particulièrement dans les régions du Nord (Gao, Tombouctou et Kidal). Concernant les forces maliennes, accusées d'arrestations arbitraires, de tortures et de traitements inhumains voire discriminatoires. Au total, on dénombre 148 personnes arrêtées par les forces maliennes, accusées d'avoir des relations avec les attaques terroristes perpétrées au cours de la période 2013 - 2015 (Baldo, 2016, 18). S'agissant des groupes armés qui ne cessent de violer le cessez-le-feu, ils sont accusés de s'en prendre à des villages (ou villes) qui sont contrôlés par la partie adverse. À cela s'ajoute, l'enrôlement d'enfants mineurs, d'arrestations arbitraires et des exactions sommaires sur les populations. D'où le rappel du Conseil de Sécurité aux différents groupes armés de leurs obligations légales au regard du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire concernant la protection des civils. Les points les plus noirs que révèle ce rapport sont basés, essentiellement, sur l'absence des structures judiciaires pour prendre en charge les victimes, l'accès à l'éducation pour les enfants (surtout les mineurs enrôlés par les groupes armés et libérés par les forces armées) et l'absence sur le terrain de la Commission Vérité, Justice, et Réconciliation (CVJR) (créée le 1^{er} septembre 2014). Néanmoins, Suliman Bado a reconnu les efforts engagés (malgré le fait qu'ils soient insuffisants) par le gouver-

nement malien, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme et la MINUSMA, pour mettre en place des instances judiciaires crédibles et indépendantes pour pouvoir répondre aux besoins des victimes.

- 60 À ce rapport, il faut en ajouter plusieurs qui ont été publiés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) ainsi que par Amnesty International, sur les questions liées aux droits de l'Homme au Mali dont l'un des plus importants fut celui réalisé conjointement par la MINUSMA et le HCDH basé sur des violations de droits de l'Homme commises par toutes les parties, entre novembre 2013 et mai 2015.

II.3. Vers la création des conditions d'une vie apaisée pour la pérennité de la paix

- 61 Dès son déploiement effectif, le 1^{er} juillet 2013, suivi de la sécurisation de toutes les grandes agglomérations stratégiques du Nord-Mali, ainsi que la sécurisation des élections présidentielles d'août 2013, la mission onusienne s'est largement engagée dans la résolution de la crise à travers un appui au dialogue national et intercommunautaire. Par contre, au regard de l'immensité des régions du Nord-Mali (2/3 du territoire national) et la complexité du terrain et du tissu social qui n'est pas bien maîtrisé par la MINUSMA, celle-ci a diversifié ses collaborations et a renforcé celles-ci avec les ONG (nationales et internationales) et les associations locales. Ce qui lui a permis de mener à bien sa mission. Ainsi, la stratégie de la MINUSMA s'est basée sur deux facteurs essentiels : l'appui au dialogue national et intercommunautaire et la collaboration avec les ONG locales en vue de réduire la fracture sociale.

II.3.1. Appui au dialogue national et intercommunautaire

- 62 Les missions onusiennes de maintien de la paix paraissent captées par le jeu sociopolitique local en même temps qu'elles l'affectent. Ainsi, « Les transitions guerre – paix quelles sont supposées accompagner ne se joue pas sur des champs de bataille ou le long de ligne

de front, mais bien au cœur de l'articulation État-société. » (Pouliny, Ibid., 24) dans la triple crise du lien politique (relation État), social (lien à la communauté et à l'environnement le plus immédiat comme le quartier) et domestique (lien familial et intergénérationnel) qui caractérisent la plupart des conflits contemporains. Aussi, pour créer un environnement paisible lui permettant de mener à bien sa mission, la MINUSMA a très vite essayé de rapprocher les populations et la société civile en vue d'aboutir à un dialogue inclusif. Cela permet d'éviter une tension interne qui aurait pu dégénérer en une guerre civile. Comme l'explique Dario Battistella : « Appliqué au monde de l'après-guerre froide, l'interaction entre un appareil politique faible et une société civile forte, les gouvernements sont prisonniers des intérêts particuliers de leurs acteurs sociétaux, revient à affirmer que, face aux dividendes escomptés de la paix par les sociétés civiles constitue la menace d'une guerre... » (Battistella, 2011, 66). La mission onusienne, pour arriver à créer la confiance entre les communautés, s'est d'abord intéressée aux groupes armés en s'investissant sur le plan politique avec la signature de l'accord sur la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ; les autorités de ce pays assurant le rôle de chef de fil de la médiation internationale. La MINUSMA a participé aux pourparlers d'Alger de bout en bout pendant neuf mois. Ce processus aura permis de rapprocher les différents mouvements du Nord-Mali. Une étape particulièrement importante permettant l'aboutissement d'un dialogue inter-malien réussi. « Pour la signature de cet accord, nous espérons que les choses avancent mieux qu'avant et que chacune des parties à la signature réitèrent sa confiance à la médiation algérienne. Nous espérons également que cela va aboutir à un résultat satisfaisant toutes les parties. » (MINUSMA, 2015b, 20), a affirmé le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Mali, M. Mahamat Salé Annadif, lors de la cérémonie de la signature de l'accord de paix le 21 mai 2015 à Bamako.

- 63 La Division des Affaires Civiles (DAC) de la MINUSMA est la composante de la mission chargée de rétablissement progressif de la confiance au sein des communautés à travers l'appui à la cohésion sociale, la prévention et l'atténuation des conflits, le rétablissement de la confiance entre les administrés et les autorités locales dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'État, et le renforcement des capacités de la société civile qu'elle accède et s'engage plus efficace-

ment dans le processus et le mécanisme pour la consolidation de la paix et la réconciliation nationale (MINUSMA, 2014). Les agents de la DAC, constamment en contact avec les populations locales, récupèrent des informations du terrain, y compris sur les causes profondes des conflits, et les portent à l'attention des acteurs clés (MINUSMA, gouvernements, et autres partenaires) pour leur résolution. Les Affaires Civiles contribuent ainsi à placer les besoins prioritaires des communautés affectées par la crise socio-politique dans l'agenda pour la paix. Cette composante des Affaires Civiles contribue également à la stabilisation au Mali, en créant des espaces réguliers de dialogue et de concertation, en maintenant une relation privilégiée avec les représentants des communautés, et en les encourageant à trouver des solutions pacifiques à leurs différends. La composante des Affaires Civiles contribue également au renforcement du rôle de « veille citoyenne » des jeunes et des femmes et en soutenant leurs participations aux dialogues, par le biais du renforcement des capacités de la société civile. Elle facilite le déploiement des autorités locales dans leurs lieux d'affectation, en renforçant leurs capacités, en contribuant à renforcer leurs liens avec les administrés, en facilitant la restauration et l'extension de l'autorité de l'État, et en soutenant les efforts de participation citoyenne dans la bonne gouvernance, la démocratie et la gestion des affaires publiques. Un exemple de fait marquant permettant de comprendre le travail des Affaires Civiles, c'est l'appui de cette dernière à l'ONG malienne Delta Survie, le 23 mars 2014, dans le cadre du règlement d'un conflit intercommunautaire entre Peuls et Touareg (Malijet, 2014) d'une longue date qui a engendré une crise sociale et identitaire. Ce dialogue a rassemblé 62 représentants de ces deux communautés, ainsi que des réfugiés touareg en Mauritanie. Pendant ces réunions modérées par un chef « dogon », des pistes pour le partage de zones de pâturage pendant la période de transhumance ont été étudiées. Des solutions consensuelles ont également été trouvées pour réduire la stigmatisation ethnique et faciliter le retour des réfugiés. Ce dialogue a abouti à des compromis ayant contribué à réduire la violence dans la région, et permis le lancement d'une campagne de sensibilisation populaire pour le pardon et la cohésion sociale, grâce à des mécanismes traditionnels légitimés localement.

II.3.2. Collaboration avec les ONG locales en vue de réduire la fracture sociale

- 64 Les ONG locales constituent des acteurs incontournables pour le retour de la paix car ce sont elles qui sont sur le terrain et qui sont exposées aux attaques terroristes, donc aptes d'appliquer le principe de la « responsabilité de protéger » en s'occupent, généralement, des victimes de guerre mais également des victimes sexuelles, et à contribuer au respect des droits de l'Homme, particulièrement les droits des femmes et des enfants.

65 La construction de la paix semble également tributaire d'autres mobilisations religieuses pour la paix, à l'image des « Quakers » qui ont fondé les premières sociétés de paix, en 1816, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Issus des pacifismes américains et britanniques du XIX^e siècle, la pacification « par le bas » initiée par les « Quakers », pendant la seconde guerre mondiale, sera récompensée par le prix Nobel de la paix accordé à deux de leurs ONG en 1947 (Lefranc, 2006a, 15). Parmi les ONG « Quakers » travaillant pour la paix, figurent le Friends Service Commity des États-Unis et du Canada. Ces deux organisations s'illustrent par des méthodes de la résolution des conflits fondées sur « des ateliers de formation à la non-violence, à la résolution des conflits ou à la réconciliation, ainsi que par un plaidoyer auprès des institutions internationales. » (Philippe, 2008, 116). Pour le cas du Mali, il s'agit essentiellement des ONG étrangères telles qu'Action Contre la Faim (ACF). Une organisation humanitaire française, créée en 1979 par un groupe d'intellectuels français, dans le contexte de l'intervention soviétique en Afghanistan. Le but étant (comme son nom l'indique) de lutter contre la famine. Autrement dit, sauver des vies par la prévention et la lutte contre la malnutrition, en particulier dans des situations d'urgence (sécheresse) ou de conflit. Ses interventions sont axées dans des secteurs tels que la sécurité alimentaire, la santé, l'eau, l'assainissement ainsi que la sensibilisation. Quant à la République du Mali, l'ACF intervient depuis 1996 dans ses secteurs classiques cités ci-dessus. Mais avec la crise de 2012, elle a multiplié son effort en intervenant dans le pays « avec notamment des actions d'urgence venant s'ajouter aux programmes de développement déjà en cours » (Action contre la faim, 2014a). ACF intervient essentiellement dans les régions de Gao, Kidal, Kayes, Koulikoro et Bamako, et compte au total 59 agents qui sont déployés essentiellement dans les régions du Nord-Mali. Une de ses actions « humanitaires » fut le cri d'alarme, en 2014, où elle a déclaré (en collaboration avec d'autres ONG en place) que plus 800 000 personnes sont en situation critique et ont besoin d'une assistance alimentaire en urgence, essentiellement dans les régions du Nord (Action contre la faim, 2014b). C'est dans ce cadre-là qu'elle est intervenue au Nord Mali, pour soutenir les populations civiles touchées par la crise sécuritaire et alimentaire, essentiellement dans la lutte contre la malnutrition ainsi que la santé. Sa collaboration avec la MINUSMA, pour la réduction de la fracture sociale, s'inscrit dans le cadre de sensibilisa-

tion et de plaider la cause du vivre ensemble. La MINUSMA s'occupe essentiellement du soutien matériel, d'expertise et sécuritaire. On a actuellement plus de 72 ONG qui interviennent dans le Nord Mali – a fait observer l'Office des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA) – dont 41 internationales et 31 nationales (abamako.com, 2014). Parmi ces ONG internationales, nous avons, entre autres, Care, Handicap international, Oxfam, Solidarité internationale. Par ailleurs, la place actuelle des ONG dans la construction de la paix résulte de la « mondialisation, à l'origine d'une confluence de préoccupations inhérentes à la quasi-totalité des gouvernements du monde. » (Massamba-Makoumbou, 2012, 270). Dans cette optique, les organisations des sociétés civiles se donnent à lire comme les « apôtres » d'une mondialisation « vertueuse ». En effet, hormis la prise en compte des thèmes de la justice internationale, de la lutte contre l'impunité et de la réconciliation, les ONG travaillent, au Mali, à l'actuation, dans ces domaines. Des bonnes pratiques héritées des interventions étrangères relatives aux programmes de développement à l'initiative des institutions de Bretons Woods : « L'objectif est de substituer des ressources "indigènes" aux ressources importées, de n'imposer aucune politique qui soit incompatible avec les valeurs et traditions du pays d'intervention (valeur et traditions supposées du répertoire culturel des pays d'intervention. » (Lefranc, 2006, 295). Ces ONG interviennent également auprès des réfugiés maliens qui ont fui la guerre pour se réfugier dans les pays voisins. C'est le cas, par exemple, du camp de M'bera (en Mauritanie) où vivaient plus de 55 000 réfugiés⁵ maliens en provenance essentiellement du Nord (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2018). Ils sont pris en charge par plusieurs ONG et organismes humanitaires tels que le Haut-Commissariat de Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR), chargé de l'assistance et de la protection de réfugiés ; de l'Action Contre la Faim (pour des questions de malnutrition) ; de Médecins Sans Frontières (MSF) pour la santé, l'assainissement et l'hygiène et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour des produits de première nécessité ; mais également l'UNICEF qui prend en charge la totalité de l'éducation des enfants réfugiés, des déplacés et des victimes restées au pays.

III. Rapport social entre MINUSMA et populations locales

- 66 À des périodes où se renégocient des facteurs indispensables de la conjonction entre l'ordre politique et l'ordre social, le fait que les Casques bleus s'étendent plus largement sur l'ensemble du territoire (contrairement aux missions classiques qui se bornent aux frontières de lignes de confrontation), concourt à agrandir la gamme des acteurs locaux avec lesquels les « agents » des Nations Unies seront directement en relation, la plupart étant des civils, situation qui permet à ces derniers d'être des acteurs incontournables dans la consolidation de la paix.
- 67 Ainsi, le rapport social s'articule autour d'une assistance sociale de la part de la mission onusienne envers les populations locales, et d'une contribution au développement de l'économie locale.

III.1. Assistance sociale de la MINUSMA aux populations civiles

- 68 Pour s'engager dans une aventure collective, les acteurs sociaux doivent partager certaines finalités. Or, au sortir d'un conflit, plus encore que dans n'importe quel contexte, les intérêts que défendent les principaux entrepreneurs politiques coïncident très peu avec les préoccupations de la majorité de la population. Ceci explique pour une bonne part, qu'il est rare, qu'ils cherchent à mobiliser les acteurs sociaux et communautaires pour atteindre leurs fins. De leur côté, les acteurs sociaux et communautaires, lorsqu'ils cherchent à contraindre les missions onusiennes à prendre en compte leurs intérêts, ont tendance à se focaliser sur des problèmes très localisés, à l'instar des problèmes sanitaires ou culturels, ainsi qu'environnementaux et patrimoniaux.

III.2. Mise en place d'une politique sanitaire et participation aux activités sportives

69 La mission onusienne au Mali s'est engagée, en plus de ses missions classiques de maintien de la paix, dans des activités de type humanitaires telles que la santé. Mariam Maya Ouatara, officier de l'information publique de la MINUSMA, nous explique la manière dont ces Casques bleus sont engagés et déterminés à aider les populations et les autorités maliennes pour la consolidation d'une paix définitive et perpétuelle. Ainsi, chaque matin, depuis leur déploiement, la mobilisation des personnels de santé de la MINUSMA, par la fréquentation quotidienne à l'infirmierie de bataillon du Niger basé à Gao, est la même. Cela, pour assurer les soins médicaux, auprès d'un millier de malades civils, dans les locaux d'un centre de formation qui les abrite. Dès l'aube, toute l'équipe de l'infirmierie est à pied d'œuvre pour accueillir de nombreux patients qui se présentent pour bénéficier, gracieusement, de prestations du personnel médical. Vers 7 heures du matin, tout est fin prêt pour la prise en charge des malades. Postés à l'entrée principale du camp, le Sergent Hawssatou Mallé, le soldat infirmier Mamadou Boubacar et l'infirmière Amina Mamadou procèdent aux fouilles corporelles des patients pour prévenir et épargner le camp des attaques suicides ; ensuite, les personnels de santé orientent les bénéficiaires pour les premiers examens. L'infirmierie du contingent nigérien à Gao peut accueillir, selon l'affluence, jusqu'à 50 patients par jour. Les premiers arrivants étant les premiers servis, une fois les formalités remplies, les patients sont pris en charge par le Major Lawali Salissou, médecin chef du contingent. Le témoignage de celui-ci illustre cette réalité : « Notre apport sur la MINUSMA est très capital. Car, ça nous permet d'apporter notre soutien pour pouvoir être plus proche de la population. Pour l'accomplissement de notre mission, il nous faut absolument la confiance de ces populations. Le staff médical accompagne tous les malades sans discrimination. Nous sommes là pour leur assurer une bonne stabilité et pour que la paix revienne au Mali. » (Touré, 2017). Pour Woyé Assi Kaba, une grand-mère accompagnée de sa petite-fille malade, les prestations du contingent nigérien sont inestimables et apportent un véritable réconfort à la population durement affectée par le conflit.

« J'ai des vertiges, mes yeux me font mal et je souffre d'hypertension. J'ai reçu des médicaments et je demande à la mission de continuer à soigner les gens et leur fournir de médicaments, car ils en ont besoin. C'est la troisième fois que je viens dans cette infirmerie et depuis mon état de santé s'est nettement amélioré. Je prie pour qu'ils aient la force de continuer leur travail sans lequel, des gens comme moi ne pourront pas, pour des raisons économiques, accéder aux structures sanitaires. Je les remercie du fond du cœur. » (Ibid., 2017), Martala Mariama, femme de ménage quinquagénaire.

70 L'une des crises sanitaires, qui a touché plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, entre 2014 et 2015, est le virus Ebola. Cette dernière qui a touché le Mali jusqu'au fond du Nord, et après huit cas (dont six mortels) d'Ébola, le Mali fut déclaré exempt d'Ébola, le 18 janvier 2015, par l'OMS. La mission onusienne s'est investie dans la lutte contre ce virus, en organisant des formations au bénéfice de son personnel médical, en sensibilisant les populations locales sur les bonnes pratiques d'hygiène qui empêchant la contamination du virus et, en mettant un dispositif en place avec la création d'un « centre d'isolement d'éventuels malades au sein du personnel de la Mission. » (MINUSMA, 2015c) ou des populations locales. Cet entrepreneuriat sanitaire se fait également dans les villages lointains où l'accès ne pourrait être fait qu'à travers le fleuve. C'est ainsi que « Bankori II » de l'unité fluviale du contingent bangladais, chargé de la sécurité du fleuve Niger dans la région de Gao, s'est investi, non seulement, à sécuriser les riverains ainsi que leurs biens, mais également à mener des activités civilo-militaires.

Un des facteurs essentiels pour promouvoir la culture de la paix et consolider la cohésion sociale est le sport. C'est une raison bien ancrée dans l'esprit de la mission onusienne au Mali qui, pour mieux s'approcher des populations, organise plusieurs compétitions sportives à l'égard de la jeunesse. C'est le cas, par exemple, à Tombouctou où la MINUSMA a organisé, le 2 janvier 2016, une compétition sportive à l'égard des jeunes du centre de formation Nialy Bagnia, sous le thème de « Sport, sécurité et paix » (MINUSMA, 2016a), le but étant de réunir toutes les couches sociales autour d'une activité très appréciée par tous.

- 71 Aujourd'hui, en empruntant une telle démarche « positiviste » diamétralement opposée aux missions classiques (cloîtrées dans leur camp, pas de contact physique ni de dialogue avec les populations locales), la mission onusienne au Mali a aboli le tabou (considéré comme un facteur d'instabilité par les populations locales) en ouvrant à ses protégés les portes du dialogue, de la cohabitation pacifique et du rapprochement socio-culturel. Cela permet, non seulement, de consolider la paix, mais également, de donner une nouvelle image « positive » aux « expatriés de la paix » des Nations Unies. Bien que notre assertion ne soit pas étayable par des indicateurs objectivement mesurables de la consolidation de la paix par les activités « disparates » de la Minusma, que certains détracteurs qualifient de « banalités ». On note, quand même, que les gens sont reconnaissants des apports « civils » de cette mission onusienne au Mali.

III.3. Protection de l'environnement et du patrimoine culturel

- 72 Bien qu'ignoré par une bonne partie des populations du monde, particulièrement celles des 16 pays dans lesquels interviennent actuellement les OMP, le 24 octobre est une date symbolique pour tous les pays du monde entier, c'est la journée des Nations Unies. Il ne faut pas confondre cette dernière avec la journée des Casques bleus, célébrée le 29 mai de chaque année. Depuis son déploiement au Mali, en juillet 2013, la mission onusienne de maintien de paix a pour coutume de célébrer cet événement avec les populations locales. C'est le cas, par exemple, de la date anniversaire de 2015, qui a été commémorée à l'école fondamentale « Thionville » de Gao, sous le thème de « Une ONU forte, pour un monde meilleur » (MINUSMA, 2015d). C'était en présence de l'ensemble des composantes du système des Nations Unies présentes à Gao, mais également, des élèves des différents établissements d'enseignement, les autorités locales ainsi que les notables.
- 73 La MINUSMA est la première organisation onusienne de maintien de paix à laquelle il a été délégué, dans la résolution 2100, la gestion propre de son impact environnemental, d'où la création, en son sein, d'une unité environnement et culture chargée de la question. Il faut rappeler que ces missions déployées en urgence, dans des pays à in-

frastructures très déficientes, contribuent à la dégradation de l'environnement via leur matériel (logistique) et les déchets que produisent leurs personnels. Ces missions génèrent des énergies électriques, utilisent des avions consommant énormément de carburant, émettent des gaz à effet de serre et causent, ainsi, une pollution. Ainsi, l'organisation onusienne, à travers son unité environnement, veille aux aspects environnementaux des différents camps de ses contingents. En tout état de cause, une bonne gestion de l'environnement a des avantages opérationnels et sécuritaires, via les énergies renouvelables et le recyclage de leurs propres déchets. Cette unité est en charge, également, de la sauvegarde du patrimoine culturel du Mali. En effet, c'est la première fois dans l'histoire des OMP qu'une telle décision est prise par le Conseil de Sécurité pour l'intégrer dans le mandat d'une mission de maintien de la paix. Ainsi, dans la résolution 2100, réitérée dans les résolutions 2164 (2014) et 2227 (2015), il a été confié à la MINUSMA d'« aider les autorités maliennes, dans la mesure du possible et du nécessaire, à protéger les sites culturels et historiques du pays contre toutes attaques, en collaboration avec l'UNESCO. » (Nations Unies, 2013, 9). Il s'agit, également, de conduire, précautionneusement, des opérations de surveillance et de sécurisation de tous les sites. En effet, lors de l'occupation du Nord Mali, tout le patrimoine culturel de Gao et de Tombouctou (sites, objets, pratiques et expressions culturelles), a fait l'objet de plusieurs attaques et a subi de lourds dommages causés par les djihadistes. C'est la ville de Tombouctou qui a été la plus touchée car 14 de ses 16 mausolées, reconnus comme patrimoines mondiaux de l'humanité, par l'UNESCO, ont été détruits par les islamistes. Il faut ajouter à cela la destruction de plusieurs bibliothèques familiales de manuscrits. D'après l'UNESCO, plus de 4 200 manuscrits ont été brûlés par les djihadistes, particulièrement ceux de l'institut des hautes études et de recherches islamiques Ahmed Baba (Maliweb, 2015). Aussi, dès la libération de ces régions et le déploiement de la MINUSMA, l'UNESCO a-t-elle procédé à l'évaluation de tous les sites détruits ou menacés afin de les sécuriser et de les réhabiliter. De son côté, la Cour Pénale Internationale, après deux ans d'enquêtes sur le terrain, a délivré, le 18 septembre 2015, un mandat d'arrêt international contre les djihadistes qui ont détruit le patrimoine culturel malien. Il est à noter que c'est la première fois de l'histoire de la CPI qu'une personne est poursuivie pour destruction des patrimoines mondiaux de l'humanité. Il faut si-

gnaler que les autorités nigériennes, qui ont arrêté un des membres du groupe djihadiste d'Ansar Dine, ont décidé de le transférer, le 26 septembre 2015, à la CPI. Le djihadiste, Ahmad Al Faqi Al Mahdi (un enseignant touareg malien), considéré comme le chef de la « hesbah⁶ », était à la tête des groupes chargés de la destruction des monuments historiques de Tombouctou. Une Ville (des 333 Saints) du Nord-Mali, classé au patrimoine mondial de l'humanité. Le rôle d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi a été résumé par la Procureure de la CPI, Fatou Bensouda : « Membre zélé d'un groupe armé, [...] Ansar Dine, il a joué un rôle important et actif pour le fonctionnement de la structure mise en place pendant l'occupation de Tombouctou. » « Les attaques délibérées contre des monuments historiques et des bâtiments religieux sont des crimes graves. [...] De telles attaques affectent l'humanité tout entière [...] Nous continuerons à souligner la gravité de tels crimes de guerre. » (Lemonde.fr, 2015). Connu sous son nom de combattant islamiste « Abou Tourabi », Ahmed Al Faqi a comparu, le 30 septembre 2015, à La Haye, mais ne connaîtra pas, sûrement, son verdict avant plusieurs années et pourrait être condamné jusqu'à 30 ans de prison.

74 Pour une meilleure préservation du patrimoine culturel malien, l'UNESCO a aidé à la conception d'un document officiel « Passeport pour le patrimoine » exclusivement dédié au patrimoine culturel des régions du Nord-Mali. Le but de ce document officiel étant de faciliter aux autorités maliennes de mettre en œuvre la Loi sur le patrimoine et les quatre conventions internationales de l'UNESCO qui lui sont attachées⁷.

75 Grâce à son unité environnement et culture, la mission applique la théorie « du verre d'eau⁸ » à travers des différentes activités telles que la sécurisation de tout le patrimoine culturel en zones de risques, l'appui financier et technique en vue de réhabiliter tous les sites endommagés des régions du Nord, l'engagement pour la reprise des événements culturels au Nord et l'accompagnement des autorités maliennes dans un processus lancé depuis mars 2014, dont le but est de mettre en place un inventaire pour tout le patrimoine culturel immatériel du pays.

III.4. Contribution au développement de l'économie locale

76 La reconstruction d'une société post-confliktuelle se joue dans le croisement entre la sphère sociale et la sphère économique. C'est à l'intérieur de ce duo que les acteurs locaux négocient des accords nouveaux qui épousent les registres imposés par les bailleurs de fonds, comme la démocratie, les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, censés assurer une meilleure distribution des ressources, dans le cas échéant, un plus grand soutien (économique et financier) aux plus démunis. Ainsi, ces enjeux s'articulent autour des deux axes : d'une part, la création d'emplois et d'aides économiques aux associations et ONG locales, et d'autre part, le financement des projets locaux et la reconstruction des infrastructures endommagées par le conflit.

III.4.1. Création d'emplois et soutien financier aux associations locales

77 À la date du 31 décembre, 1 180 civils travaillent pour la mission onusienne dont plus de 661 locaux (MINUSMA, 2018)⁹. Ce qui est salutaire pour un pays qui compte plus de 30 % de chômeurs à majorité jeunes (CIA, 2019)¹⁰. Ces derniers, désespérés et sans espoir, sont devenus une proie pour les groupes djihadistes et des groupes armés du Nord qui les attirent avec un salaire qui fait rêver (Bourgeot, 2014, 192-195). Embrigadement des jeunes, souvent des mineurs, qui constitue un grave danger pour la société. Bien que les facteurs économiques ne peuvent à eux seuls expliquer les phénomènes délictueux, il y a nécessité de les financer. Les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest demeurent dominées par des logiques de rente. L'enrichissement résulte davantage de la spoliation des richesses que de leur création. L'exploitation frauduleuse des richesses naturelles permet le financement des conflits. L'argent étant le nerf de la guerre, c'est assurément l'un des principaux enjeux de la crise au Mali. On peut ainsi différencier les guerres liées au pétrole comme dans le delta du Niger ; au diamant comme en Guinée, au Liberia, en Sierra Leone ; au contrôle de l'eau entre les riverains du fleuve Niger et du fleuve du Sénégal ; des ressources agricoles comme le coton au nord

de la Côte d'Ivoire ou le café et le cacao au sud de la Côte d'Ivoire ; aux ressources forestières, ou des terres comme au nord du Mali. Dans ce dernier cas, il s'agit là d'un nouveau phénomène tout à fait inédit, à savoir le recrutement des jeunes par les groupes djihadistes (ou par les groupes armés) qui, selon la Compagnie méditerranéenne d'analyse et d'intelligence stratégique, ont recruté, dans la région de Gao seulement, pas moins de 900 jeunes personnes locales (Compagnie méditerranéenne d'analyse et d'intelligence stratégique, 2013, 18), chiffre qui dépasse largement celui des 600 locaux recrutés par la mission onusienne. Au-delà du recrutement des 660 éléments du personnel local prévu par la résolution 2100, la composante à l'appui de la mission est aussi celle qui est en lien direct avec l'économie locale. Le budget de fonctionnement de la mission (en 2016) s'élève à 923 305 800 dollars (817 844 888 euros). Ce budget, de par son utilisation, a un impact (positif) sur la population et son tissu économique car il a permis, en plus des tâches classiques de la mission, de recruter « plus de cinq cent 700 jeunes » (Touré, 2017), singulièrement dans les régions du Nord (Gao, Tombouctou et Kidal), de Mopti et de Bamako, avec des capacités et d'expertises diverses. Pour mieux comprendre la situation actuelle de ces jeunes recrues de la MINUSMA, un habitant local à Gao nous a livré ce témoignage suivant : « Ils sont chauffeurs, menuisiers, soudeurs, mécaniciens, maçons, interprètes, etc. Ces jeunes, avant l'arrivée de la MINUSMA, faisaient la navette entre le " grin¹¹ " et la maison. Aujourd'hui, ils travaillent tous à la MINUSMA et ont acheté tous des " Djakarta¹² ", cela démontre la fin de leur précarité. » (Ibid.).

78 La mission onusienne de maintien de la paix au Mali pèse également sur l'économie malienne à travers sa théorie de la « paix par l'économie », qui tire son origine de la théorie du « doux commerce » de Montesquieu, mais également de l'idéalisme wilsonnien, à travers la théorie de « la paix par le commerce »¹³ (Battistella, 2014, 179-218).

79 En tout état de cause, la conception de la MINUSMA est non seulement de favoriser les échanges commerciaux entre communautés mais également de booster l'économie locale à travers des aides aux associations et ONG locales. C'est le cas de l'aide apportée par la mission à l'association des handicapés « Sigui Te mogoso¹⁴ » de la ville de Mopti, le 24 février 2016. D'un montant total de près de 21 600 000 francs CFA, entièrement financé par la mission à travers sa division

des droits de l'Homme, elle a pour objectif de « promouvoir et de favoriser par le travail, l'insertion dans la communauté des personnes vivant avec un handicap, mais aussi de donner à ces personnes à besoins spécifiques, hommes et femmes, des opportunités, de développer leurs capacités. » (MINUSMA, 2016e). Ce qui a permis à l'association de réhabiliter son local avec des matériels adéquats pour les handicapés, tels que des équipements de cordonnerie, achat de moulin-décortiqueur, de machine de fabrication de savon et de construction de hangar pour leurs bovins.

III.4.2. Financement des projets locaux et construction des infrastructures endommagées par le conflit

80 Les missions onusiennes de maintien de la paix du XXI^e siècle se focalisent plus sur des missions sécuritaires et humanitaires que sur des missions d'imposition de la paix par la force. C'est d'autant plus réaliste que ces OMP se sont orientées vers l'accomplissement d'activités socio-économiques qui impactent directement les populations civiles. C'est le cas, par exemple, de la MONUSCO au Congo qui, depuis 2010 - date à laquelle elle a remplacé l'ancienne mission onusienne de maintien de la paix (MONUC) - en plus de son mandat, a orienté une partie de ses priorités vers des actions humanitaires à travers des projets socio-économiques appelés « Projet à impact rapide ». Ainsi, la MONUSCO a construit et a fait don, en 2015, de salles polyvalentes à une association SOS villages d'enfants de la ville de Bukavu, qui s'occupe de 400 orphelins (MONUSCO, 2015). Quant à la MINUSMA, elle a réalisé plus de 400 projets, depuis 2013, à hauteur de quatre cents millions de dollars (358 684 000 euros), répartis entre les régions du Nord et Bamako (MINUSMA, 2018).

Conclusion

81 Le renforcement du lien social est consolidé par des projets à impact rapide appelés QIP (Quick Impact Projects). Il s'agit de microprojets destinés à améliorer la vie des communautés locales. Ils sont d'un coût variable selon l'importance du projet et touchent plusieurs domaines tels que la réhabilitation des services et des infrastructures

publiques ; la construction des bâtiments pour des associations intervenant auprès de personnes en difficulté ; la création d'activités génératrices de revenus ; l'octroi de machines à des agriculteurs ou éleveurs ; la construction de forages pour des populations en crise d'eau, etc.

82 Le but de ces projets étant d'avoir un impact (positif) rapide et durable qui répond aux besoins prioritaires des populations. Il s'agit également d'établir un climat de confiance entre communautés, d'une part, et entre ces dernières et la MINUSMA, d'autre part, afin de faciliter l'application de son mandat et le processus de paix, pour la création d'un environnement paisible et de confiance, gage d'une « paix perpétuelle ».

83 Sous la supervision de la section Stabilisation et Relèvement de la mission, et en collaboration avec plusieurs de ses composantes¹⁵, ces QIP sont destinés à des ONG et organisations communautaires.

84 Au total, toutes ces actions de la MINUSMA s'inscrivent dans le respect du principe de la « responsabilité de protéger » prôné par la Francophonie ; principe qui consiste à intervenir « humainement » pour protéger des populations, au cas où leur pays est en situation d'incapacité à le faire. Nous trouvons ce principe dans la Déclaration de Saint-Boniface, adoptée le 14 mai 2006 par les chefs d'État et de gouvernement membres de l'OIF, texte qui, dans son paragraphe 3, dit :

« la responsabilité de la communauté internationale de réagir d'une façon opportune et décisive, et en conforme avec la légalité internationale, les principes de la Charte des Nations et les prérogatives dévolues au Conseil de Sécurité pour protéger les civils contre le génocide, les crimes de guerre, l'épuration ethnique et les crimes contre l'humanité, au cas où les moyens pacifiques s'avéraient insuffisants et où il serait manifeste que les autorités nationales ne protègent pas leurs populations contre de tels actes. » (OIF, 2006, 4).

85 Ainsi donc, « la responsabilité de protéger » (Gandou d'Isseret, 2015, 153) ne se borne pas seulement à la protection de populations contre les menaces ou les crimes, mais également à lutter contre la famine, la pauvreté et l'inégalité socio-économique, d'où l'intervention de la mission onusienne de maintien de paix dans ces domaines (santé, en-

vironnement, patrimoine culturel, emploi, économie, projet, etc.) qui sont – faut-il le rappeler – jusque-là exclusifs aux ONG, afin de renforcer ses liens avec les populations et mettre fin à la crise de façon définitive et efficace.

BIBLIOGRAPHIE

Résolutions

Nations Unies (2012), *Résolution 2085*, New York, Conseil de Sécurité.

Nations Unies (2013), *Résolution 2100*, New York, Conseil de Sécurité.

Nations Unies (2014), *Résolution 2164*, New York, Conseil de Sécurité.

Nations Unies (2015), *Résolution 2227*, New York, Conseil de Sécurité.

Rapports

Amnesty international (2016), *Rapport annuel 2015/2016 : La situation des droits humains dans le monde*, Londres.

Baldo S. (2016), *Rapport sur la situation des droits de l'Homme au Mali*, Genève, Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies.

Compagnie méditerranée d'analyse d'intelligence stratégique (2013), *Les enjeux du conflit de l'Azawad. Rapport d'enquête*, Rabat, Maroc.

Ki-moon B. (2012), *Rapport annuel du Secrétaire général sur la situation au Mali*, New York, Nations Unies.

Ki-moon B. (2013), *Rapport annuel du Secrétaire général sur la situation au Mali*, New York, Nations Unies.

Ki-moon B. (2014), *Rapport annuel du Secrétaire général sur la situation au Mali*, New York, Nations Unies.

Ki-moon B. (2015), *Rapport annuel du Secrétaire général sur la situation au Mali*, New York, Nations Unies.

Ki-moon B. (2016), *Rapport annuel du Secrétaire général sur la situation au Mali*, New York, Nations Unies.

MINUSMA (2015), *Bulletin hebdomadaire d'information de la MINUSMA*, Bamako, N° 41.

OIF (2006), *Déclaration de Saint-Boniface : prévention des conflits et sécurité humaine*, Saint-Boniface, Canada.

Articles

Aben J. (2014), « Le lien armée-nation », *Cercle d'étude sur les enseignements de défense de l'académie de Montpellier*.

Adler E. (1997), « Constructivism Seizing the Middle Ground », *European Journal of International Relations*, vol. 3, n° 3.

Autesserre S. (2011), « Construire la paix : Conceptions collectives de son établissement, de son maintien et de sa consolidation », *Critique internationale*, n° 5.

Bourgeot A. (2014), « Serge Daniel. Les Mafias du Mali. Trafics et terrorisme au

Sahel », *Afrique Contemporaine*, n° 252.

Philippe S. (2008), « Les ONG confessionnelles et la résolution des conflits, le cas des ONG chrétiennes », *Les troupes du Vatican*.

De Tournai A.C. (2013), « Le conflit au Mali », Centre de droit international de l'Université Libre de Bruxelles.

Doyle M. et Sambanis N. (2000), « International Peacebuilding: A Theoretical and Quantitative Analysis », *American Political Science Review*.

Fletcher L. and Weinstein H. (2000), « Violence and social Repair: Rethinking the Contribution of Justice to Reconciliation », *Human Rights Quarterly*, vol. 24.

Knobel M. (2013), « Guerre au Mali : La France en première ligne », Conseil représentatif des institutions juives de France.

Paris R. (2003), « International Peacebuilding and the 'Mission Civilisatrice' », *Review of International Relations*.

Philippe S. (2008), « Les ONG confessionnelles et la résolution des conflits, le cas des ONG chrétiennes », *Les troupes du Vatican*.

Ouvrages

Adebajo A. (2011), *UN Pecekeeper in Africa: From the Suez to the Sudan Conflicts*, Boulder, Lynne Rinner Publishers.

Amara M. (2015), *Le Mali rêvé*, Paris, L'Harmattan.

Anselin P. (2015), *La France et les Touaregs : De la colonisation à la 3e guerre mondiale*, Paris, Temporis.

Aoi C., De Coning C. et Thakur R. (2007), *Unintended consequences of peacekeeping operations*, Tokyo, United Nations University Press.

Auttesserre S. (2014), *Peceland: Conflict Resolution and the Everyday Politics of International Intervention*, Cambridge, Cambridge University Press.

Battistella D. (2014), *Théorie des relations internationales*, Paris, Presses de SciencesPo.

Battistella D. (2011), *Un monde unidimensionnel*, Paris, Presses de Sciences Po.

Fleury J. (2013), *La France en guerre au Mali*, Paris, Picollec.

Gandou d'Isseret G. (2015), *La responsabilité de protéger*, Paris, L'Harmattan.

Gout F. (2015), *Libérez Tombouctou ! Journal de guerre au Mali*, Paris, Tallandier.

Grémont C., Marm A. et Touré Y.H. (2004), *Les liens sociaux au Nord-Mali - Entre fleuve et dunes*, Paris, Karthala.

Guibert-Lassalle A. et Lemaître D. (2009), *Peut-on éduquer la paix ?*, Paris, L'Harmattan.

Maïga M.T. (1997), *Le Mali : de la sécheresse à la rébellion nomade*, Paris, L'Harmattan.

Massamba-Makoumbou J.S. (2012), *Politiques de la mémoire et résolution des conflits*, Paris, L'Harmattan.

Poulligny B. (2004), *Ils nous avaient promis la paix*, Paris, Presses de Sciences Po.

Tanner S. et Dupont B. (2012), *Maintenir la paix en zones post conflit*, Mont-

réal, Presses de l'Université de Montréal.

Tardy T. (2009), *Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix*, Bruxelles, De Boeck.

Chapitre d'ouvrage

Lefranc S. (2007), « Former des pacificateurs. Les politiques internationales de réconciliation " par le bas " » dans Lefranc S. (dir.), *Après le conflit, la réconciliation ? Actes révisés des journées d'étude organisées par l'institut des sciences sociales du politique*, Paris, Michel Houdiard Editeur, p. 293-312.

Entretiens

Touré J. (2017), *Entretien avec M. Guillaume Ngefa, Directeur de la division des droits de l'Homme de la MINUSMA*, Bamako, le 12/07/2017.

Touré J. (2017), *Entretien avec Major Lawali Salissou, médecin chef du contingent du Niger*, Gao, le 28/04/2017.

Touré J. (2017), *Entretien avec M. Kata-data Maïga, chef de la composante civile de MINUSMA*, Gao, 06/09/2017.

Touré J. (2017), *Entretien avec Monsieur Aboubacrine Bouhainata, Président du Conseil Régional de la Jeunesse*, Gao, le 19/03/2017.

Touré J. (2016), *Entretien avec M. Pierre Karel, Consultant au Bureau de la coordination des Nations Unies*, Clermont-Ferrand, 23/11/2016.

Touré J. (2016), *Entretien avec Charlemagne Ag Bilal, secrétaire général de l'association « Gorey Ben »* (littérale-

ment, « fini la flemmardise »), Gao, le 30/12/2016.

Articles de presse

Malijet.com (2014), « Delta du Niger : Les communautés peulh et touareg mettent à plat leurs différends », 24/05/2014, disponible sur : http://malijet.com/mobile/la_societe_malienne_aujourd'hui/102440-delta-du-niger-les-communaut-es-peulh-et-touareg-mettent-a-plat-l.html.

Action contre la faim (2014), « Le Nord du Mali au bord d'une nouvelle crise alimentaire », 01/02/2014, disponible sur : <https://www.actioncontrelafaim.org/presse/le-nord-du-mali-au-bord-d-une-nouvelle-crise-alimentaire/>.

Abamako.com (2014), « Société : Hausse du nombre d'ONG intervenant dans le Nord du Mali », 26/11/2014, disponible sur : <http://news.abamako.com/h/59216.html>.

MINUSMA (2014), « Lutte contre le virus Ebola : Formation des personnels médicaux de la MINUSMA », 16/09/2014, disponible sur : <https://minusma.unmissions.org/lutte-contre-le-virus-ebola-formation-des-personnels-medicaux-de-la-minusma>.

MINUSMA (2016), « La MINUSMA nourrit la culture de paix à travers le sport », 07/01/2016, disponible sur : <https://minusma.unmissions.org/la-minusma-nourrit-la-culture-de-paix-%C3%A0-travers-le-sport>.

Samaké A. (2015), « Conférence internationale sur les manuscrits anciens au Mali : Plus de 4200 manuscrits partis en fumée, l'UNESCO s'engage à sauver l'âme du Mali », 03/02/2015, disponible

sur : <http://www.maliweb.net/art-culture/conference-internationale-sur-les-manuscrits-anciens-au-mali-plus-de-4200-manuscrits-partis-en-fumee-lun-esco-sengage-sauver-lame-du-mali-781422.html>.

Le Monde (2015), « L'un des responsables des destructions des mausolées de Tombouctou devant la justice », 30/09/2015, disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2015/09/30/l-un-des-responsables-des-destructions-des-mausolees-de-tombouctou-devant-la-justice_4778181_3210.html#hqoktxBbljR3Obl.99.

MINUSMA (2016), « La MINUSMA accompagne l'autonomisation et l'insertion socio-économique des personnes vivant avec un handicap », 25/02/2016, disponible sur : <https://minusma.unmissions.org/la-minusma-accompagne-l%E2%80%99autonomisation-et-l%E2%80%99insertion-socio-%C3%A9conomique-des-personnes-vivant-avec-un>.

MONUSCO (2015), « Bukavu: La MONUSCO inaugure un projet à impact rapide au bénéfice de 400 enfants orphelins », 15/08/2011, disponible sur : <http://monusco.unmissions.org/bukavu-la-monusco-inaugure-un-projet-%C3%A0-impact-rapide-au-b%C3%A9n%C3%A9fice-de-400-enfants-orphelins>.

Pages internet

NOTES

1 Dans la vision des rebelles touareg, l'Azawad comprend les trois régions administratives du Nord-Mali, à savoir Gao, Tombouctou et Kidal. Tandis que ce mot, dans son sens sémantique/ethno-géographique, désigne une

Wasservogel F. (2014), « André Bourgeot fait le point sur la situation au Mali », 09/07/2014, disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=Sa6utRtQ_2I, consulté le 12/09/2017.

MINUSMA (2017), « MINUSMA 2 ans », 13/11/2015, disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=RPPfMeivZtl>, consulté le 09/04/2017.

MINUSMA (2013), « Actualités sur les affaires civiles », 25/04/2013, disponible sur : <https://minusma.unmissions.org/affaires-civiles-2>, consulté le 17/07/2017.

Action contre la faim (2014), « Le Mali », 01/02/2014, disponible sur : <http://www.actioncontrela-faim.org/fr/content/mali>, consulté le 02/08/2018.

Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2018), « Situation Mali », 31/12/2018, disponible sur : <http://data2.unhcr.org/fr/situations/mal/situation>, consulté le 22/02/2019.

MINUSMA (2018), « Effectifs de la MINUSMA », 14/09/2018, disponible sur : <https://minusma.unmissions.org/effectifs>, consulté le 27/11/2018.

CIA (2019), « The World factbook. Mali », 23/01/2019, disponible sur : <https://www.cia.gov/library/publication/resources/the-world-factbook/geos/ml.html>, consulté le 16/02/2019.

zone de pâturages, d'une superficie de 380 km² située entre Tombouctou et Arouane, utilisée par des nomades maures « barabiches ». Cf. Mohamed Tiessa-Farma Maïga, *Le Mali : de la sécheresse à la rébellion nomade*, Paris, L'Harmattan 1997, p. 53-54.

2 Forces Armées Maliennes

3 Mission Internationale de Soutien au Mali

4 Directeur général de l'enseignement universitaire des Écoles d'officiers de l'armée de l'air, chargé d'enseignements à l'Université Paul-Valéry et à l'Institut du droit de la paix et du développement de l'Université de Nice.

5 D'après le HCR, le nombre total des réfugiés maliens est estimé à 136 008, à la date du 31 décembre 2016, dont 55 782 en Mauritanie, 55 540 au Niger et 24 686 au Burkina Faso.

6 La brigade des mœurs du groupe djihadiste « Ansar Dine ».

7 La convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972. La convention sur la protection des biens culturels en cas de conflits armés de 1954. La convention sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels de 1970. La convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003.

8 Plus une crise est prise en charge très vite, moins elle aura le temps de s'étendre.

9 L'effectif total de la mission est de treize mille personnes se répartissant comme suivant : 11 781 membres du personnel en uniforme, 10 645 militaires, 39 observateurs militaires, 1 097 policiers, 1 246 membres du personnel civil, 585 membres du personnel civil international, 661 membres du personnel civil local, 143 volontaires des Nations Unies.

10 Par manque de données (fiables) disponibles, nous avons fait recours à celles de la CIA qui sont proches de celles diffusées par les sites d'information malienne.

11 Est un lieu de rencontre entre personnes (généralement des jeunes) pour prendre du thé, jouer aux cartes et de la musique, ou discuter, tout simplement, sur la vie, la société, l'actualité, etc.

12 Ces sont les motos, importées de la Chine, les plus populaires au Mali.

13 La théorie de la paix par le commerce qui trouve ses racines chez les libéraux tels que Lock, qui donnait une importance particulière à la propriété privée, ou Adam Smith pour qui les individus doivent être libres et égaux

devant le marché. C'est une théorie selon laquelle le commerce et le libre-échange créent un environnement de paix entre les États mais aussi accroissent le bien-être et la propriété. Nous trouvons cette théorie aussi chez Kant et Montesquieu qui avaient déjà vanté les mérites et les bienfaits du commerce.

14 Signifie en langue bambara que « la paresse ne nourrit pas l'Homme ».

15 La Division des Affaires Civiles, la Division Justice et Corrections, la Division des Droits de l'Homme, la Police des Nations Unies (UNPOL), les contingents militaires, le Bureau de l'Information Publique, l'Unité Environnement et Culture.

RÉSUMÉS

Français

Depuis 1956, date à laquelle l'ONU a créé la première Opération de Maintien de la Paix (OMP), la Force d'Urgence des Nations Unies (FUNU) pour gérer la crise de Suez, jusqu'en 2014 avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA), toutes ces missions n'ont qu'un seul objectif : mettre fin à une crise (conflit, guerre, crise socio-politique, etc.). Mais toutes les publications faites sur ces OMP font référence à des questions classiques (surveiller un cessez-le-feu, protéger la population, construire l'appareil administratif ou judiciaire de l'État, moyen humain et technique, etc.). On aboutit toujours à un résultat négatif : l'échec de la mission. D'où l'idée de développer une nouvelle approche théorique, à savoir le maintien de la paix par le renforcement du « lien social » avec la population. Il s'agit, entre autre, de la maîtrise de la langue du pays d'intervention, de l'aide humanitaire aux victimes, de la protection du patrimoine culturel, de la contribution au développement économique du pays, de la participation au dialogue intercommunautaire, de la participation aux activités sportives et culturelles, du soutien sanitaire, etc. Autant de facteurs qui sont des sources de paix, mais absents dans les études universitaires, ou dans le jargon analytique des chercheurs et spécialistes des questions liées au maintien de la paix et de la sécurité.

English

Since 1956, when the United Nations created the first Peace Keeping Operation (PMO), the United Nations Emergency Force (UNEF) to manage the Suez Crisis, until 2014 with the Integrated Multidimensional Mission United Nations Stabilization Mission in the Central African Republic (MINUSCA), all these missions have only one objective: to put an end to a crisis (conflict, war, socio-political crisis, etc.). But all the publications made on these operations refer to classic questions (monitoring a ceasefire, protecting the population, building the administrative or judicial apparatus of the state, human

and technical means, etc.). We always end up with a negative result: the failure of the mission. Hence the idea of developing a new theoretical approach, namely the maintenance of peace by strengthening the "social link" with the population. These include, inter alia, fluency in the language of the country of intervention, humanitarian aid to victims, protection of cultural heritage, contribution to the economic development of the country, participation in inter-community dialogue, participation in sports and cultural activities, health support, etc. All these factors are sources of peace, but absent in university studies, or in the analytical jargon of researchers and specialists in issues related to the maintenance of peace and security.

INDEX

Mots-clés

ONU, Mali, MINUSMA, lien social, culture

Keywords

UN, Mali, MINUSMA, social link, culture

AUTEUR

Jabir Touré

Doctorant en science politique à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et attaché à l'équipe d'accueil Francophonie, mondialisation et relations internationales (EA 4586). Le titre de sa thèse est : Les opérations de paix dans l'espace francophone. L'importance des facteurs culturels et linguistiques. Il est actuellement assistant technique en stage au bureau de la CEDEAO au Mali dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de paix.